



GDSinfos

L'actu santé de vos élevages



LE COIN DES BONNES PRATIQUES p. 3-5

Une nouvelle formation :
tarissement et début de lactation

● **Du côté sanitaire** p. 6-10

Éradication BVD :
jusque quand contrôler
les veaux ?

● **L'Actu du GDS** p. 11

Retour sur l'Assemblée
Générale et les 70 ans du GDS



Hervé MARIE,
président du GDS 50

“

Il y a peu de temps se sont déroulées les élections européennes avec un résultat qui a amené le Président de la République à dissoudre l'Assemblée nationale sans que nous comprenions la relation entre ces deux institutions !

Les élections législatives se sont déroulées et aujourd’hui nous sommes toujours dans l’impasse puisque nous n’avons toujours pas de Ministre définitif avec qui nous pouvons échanger sur les dossiers d’urgence.

Pendant ce temps la commission européenne fait des propositions sur l’évolution de l’alimentation, des transports et du logement des animaux.

En ce qui concerne les veaux, elle propose au parlement de valider que pendant les quatre premières semaines l’éleveur doit lui faire boire 20% de son poids en lait. Que pour son logement, il doit disposer de 3 m² pour se reposer et 20 m² pour jouer !!!

Par exemple, pour un lot traditionnel de 10 veaux il nous faut un parc de 200 m² en plus du couchage !

Outre le fait que ces propositions soient purement idéologiques et sans fondement il est bon de préciser que toutes les niches individuelles dont nous disposons dans nos élevages ne sont plus aux normes et bonne à mettre à la fonte !

Le constat est que cette évolution est essentiellement en direction de l’élevage laitier.

Quel est l’objectif de la commission : appeler plus de pénalités sur les aides PAC perçues par les éleveurs ou faire baisser drastiquement le nombre de vaches laitières en Europe ?

Il est essentiel que l’État Français soit aux côtés de ses éleveurs. Force est de constater que si nous parlons de la même chose nous ne vivons pas la même chose.

Bonne réflexion à tous.



Sommaire

LE COIN DES BONNES PRATIQUES

La biosécurité : mieux la comprendre pour améliorer ses pratiques 3

Une nouvelle formation : tarissement et début de lactation 4-5

DU CÔTÉ SANITAIRE

Et si c’était la paramphistomose larvaire ? 6

Projet Giverni : appel à candidature 7

Éradication BVD : jusque quand contrôler les veaux par la pose des boucles prélevées ? 8-9

L’ACTU DU GDS

Prise en charge du contrôle avant la vente et du contrôle achat : changement 9

DU CÔTÉ SANITAIRE

Autopsie : pourquoi la réaliser et comment procéder ? 10

L’ACTU DU GDS

Retour sur l’Assemblée Générale et les 70 ans du GDS 11

Retour sur le séminaire Grand Ouest 2024 12

Paradigm : une évolution GEN’ial ! 12

l’actu en dessin



La biosécurité : mieux la comprendre pour améliorer ses pratiques

Bien que les mesures de gestion des risques sanitaires soient connues de la majorité des éleveurs, le mot « **biosécurité** » reste méconnu ou porteur d'une image négative. C'est pour cela que le concept mérite d'être expliqué et vulgarisé au sein des élevages de notre département. La plupart des mesures ne nécessitent pas un investissement important mais plutôt une réorganisation des pratiques de l'éleveur et des intervenants en élevage.



La biosécurité, c'est quoi ?

C'est un bouclier face aux dangers sanitaires en élevages. Elle consiste principalement à limiter l'introduction et la diffusion des pathogènes au sein d'un troupeau par l'intermédiaire de mesures de prévention pour préserver la santé des intervenants et des animaux

- Avoir des mesures compatibles avec les pratiques d'élevage
- S'adapter aux risques spécifiques de l'élevage
- S'adapter au contexte épidémiologique local (tuberculose, BVD, salmonellose...)

Quels Objectifs ?

En pratique, des mesures de prévention vis-à-vis de certaines maladies sont déjà mises en place dans vos élevages et entrent entièrement dans les mesures de biosécurité (dépistage des animaux achetés, gestion des délivrances, gestion des cadavres, soins aux animaux, etc.).

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos conseillers afin de trouver ensemble des solutions applicables à l'échelle de votre élevage.

Le GDS de la Manche vous accompagne :

Le 13 février 2024, le GDS de la Manche a organisé à l'Abbaye de Montebourg une formation biosécurité spécifique à la prévention des risques de contamination de la Tuberculose en élevage.

Cette formation animée en partenariat avec un vétérinaire praticien membre du GTV a laissé la place à un grand nombre d'échanges.

Après avoir échangé sur le contexte épidémiologique qui leur a permis de prendre conscience de l'importance de la prévention, les éleveurs ont pu développer une approche globale du risque à l'échelle de leur exploitation afin de réfléchir à la mise en place de mesures préventives adaptées au contexte de leurs élevages.

Merci à l'ensemble des participants et intervenants.



La Tuberculose peut toucher mon élevage !



Une nouvelle formation : tarisse

La période de début de lactation est critique pour les bovins laitiers car cette phase est associée à un risque accru de diverses pathologies qui peuvent compromettre la santé et la productivité des animaux. On retrouve, les fièvres de lait, l'acétonémie, les métrites... La gestion appropriée du tarissement est essentielle pour réduire l'incidence de ces pathologies.

Ils ont participé à la première formation tarissement et début de lactation proposé par le GDS et GTV.



© GDS 50

Adeline Terrée, éleveuse à Saint-Gilles

Parole de l'éleveuse :

“ Je m'appelle Adeline Terrée, je suis à la tête de la SCEA de la terrette depuis janvier 2024. Il s'agit d'une exploitation laitière de 120 vaches Prim'Holstein.

Pourquoi vous êtes-vous inscrit à la formation ?

J'ai participé à la formation suite à la signature du contrat JA. N'ayant pas fait de formation agricole, je suis particulièrement intéressée par les formations techniques. J'échange avec de nombreux agriculteurs depuis mon installation qui m'ont alerté sur les problématiques liées à la période du tarissement. Je souhaitais donc avoir des points de vigilance.

Êtes-vous satisfaite ?

Je suis très satisfaite de cette journée de formation. L'animation par une vétérinaire rurale spécialisée en vache laitière permet d'avoir une approche pratico-pratique du tarissement et des problèmes qui lui incombent. De plus, les échanges avec les autres participants sont très enrichissants, chacun à son propre système, cela permet d'échanger autour des pratiques.

Qu'avez-vous appris ?

La formation est très complète, elle m'a permis d'avoir des points de vigilance mais également de connaître les erreurs à éviter au moment du tarissement.

Les différentes problématiques sont abordées par thème avec des exemples concrets, ce qui permet une meilleure compréhension de chaque cas.

Pensez-vous modifier vos pratiques d'élevage ?

Pour le moment, je n'ai pas encore de vaches taries mais je sais que je serai vigilante sur le confort des taries, la prévention de l'hypocalcémie et je souhaiterais mettre en place si les conditions le permettent le traitement sélectif au tarissement.

Les recommandations vous semblent-elles facilement applicables ?

Tout à fait, il y a beaucoup de notions abordées mais elles sont applicables, je vais voir par la suite pour la gestion avec mon vétérinaire notamment pour la gestion de l'hypocalcémie et le TST. La formation permet de se remettre en question et d'avancer quel que soit le système.



Le saviez-vous ?

Les infections mammaires sont la première cause de réforme en élevage laitier. Le coût d'une mammite est estimé en moyenne à 230€/VL/an (de 100€ à 450€) • coûts directs : baisse de production, lait écarté, réforme avancée, frais vétérinaires • coûts indirects : pénalités sur la paie de lait et perte de temps à la traite



ment et début de lactation

Dr Juliette CHAVET,
clinique vétérinaire
des Pommiers à Coutances

“ Pourquoi avez-vous souhaité développer ce thème de formation ?

Le tarissement et la préparation au vêlage sont une période clef souvent sous-estimée par les éleveurs ayant un impact énorme sur la production et la rentabilité de l'élevage. La gestion de cette période n'est pourtant pas si compliquée et la maîtrise/surveillance de quelques indicateurs permet d'éviter de nombreux écueils. C'est ce message que je souhaitais faire passer, tout en donnant aux éleveurs les moyens d'anticiper eux-mêmes les éventuels problèmes.

Globalement, combien coûtent à un éleveur les pathologies de début de lactation ?

Trop cher ! Pour avoir un ordre d'idée, chaque non-délivrance aura un coût d'environ 250-300 euros, chaque déplacement de caillette entre 500-600 euros... cela peut donc aller très vite ! Et bien souvent, un éleveur n'a conscience que des pathologies visibles cliniquement. Pourtant, même sans être en fièvre de lait, une vache qui va manquer de calcium en début de lactation ne fera pas le lait qu'elle devrait...

Avez-vous trouvé les éleveurs réceptifs ?

Le groupe que j'ai eu la chance d'encadrer était vraiment très à l'écoute et motivé à participer, cela me donne envie de réitérer l'expérience !

Pensez-vous qu'il y a encore des marges de progrès à faire par les éleveurs sur ces pathologies ?

Bien sûr ! Il y a encore des progrès à faire dans les élevages concernant la gestion du tarissement et la préparation au vêlage pour prévenir ces pathologies. Mais je trouve que les éleveurs ont de plus en plus conscience de l'importance de cette période et sont prêts à changer leurs pratiques lorsqu'ils en comprennent l'intérêt.



© GDS 50

Stéphane Lechartier,
éleveur à Longueville

Parole de l'éleveur :

“ Je m'appelle Stéphane Lechartier, je suis à la tête d'une exploitation de 70 vaches jersiaises en agriculture biologique.



© GDS 50

Pourquoi vous êtes-vous inscrit à la formation ?

Je suis en système tout herbe et je souhaitais avoir des réponses pour améliorer la gestion de la phase de tarissement. Je souhaitais également avoir des détails techniques afin de mieux saisir les raisons qui justifient mes actions.

Êtes-vous satisfait ?

Je suis très satisfait de cette journée de formation. L'animation par un vétérinaire terrain ainsi que les échanges avec les autres participants sont très enrichissants.

Qu'avez-vous appris ?

Cette formation m'a permis d'avoir des repères techniques qui s'adaptent à mon système pâturant. J'ai beaucoup appris sur l'impact du stress et des mécanismes qu'il implique.

Pensez-vous modifier vos pratiques d'élevage ?

Cette formation m'a permis de me rassurer sur les pratiques déjà mises en place sur mon exploitation (TST, bouchon au tarissement) mais également dans mes plans d'actions (prépa-vêlage, ajout de minéral).

Les recommandations vous semblent-elles facilement applicables ?

Je recommande cette formation aux éleveurs, le support est très intéressant et les mesures facilement applicables sur le terrain.



© GDS 50

• Programme formation :

- - Enjeux du tarissement
- - Pathologie de début de lactation
- - Alimentation et eau
- - Les outils diagnostiques
- Formation sur 7h en salle coanimée
- par un technicien du GDS et un vétérinaire praticien.
- *Financement par VIVÉA*
- **Inscription par téléphone (02.33.06.48.00)**
- ou par mail (gds50@gds-manche.fr)



Retrouvez l'ensemble
de nos formations
sur le QR code ci-après :



FOCUS TECHNIQUE :

Le premier jour de lactation la vache a besoin de 7 à 10 fois la quantité de calcium normalement présente dans son sang pour produire le lait et le colostrum.

Il faut 1,7 à 2,3 g de calcium pour produire 1 kg de colostrum et 1,25 g de calcium pour produire 1 kg de lait.

Léona ORLANDI,
Ancienne conseillère sanitaire GDS 50



Et si c'était la paramphistomose larvaire ?

L'automne est là. Les génisses qui pâturent pour la première fois, dans une parcelle avec des zones humides, présentent soudainement une forte diarrhée, sans fièvre, et s'amaigrissent rapidement. Certaines meurent. Et si c'était la paramphistomose larvaire ?

Qu'est-ce que la paramphistomose larvaire ?

Le paramphistome est un parasite dont l'adulte, petit ver gros comme un grain de riz, charnu et rougeâtre, est fréquemment isolé dans la panse des bovins pâtrant en zone humide, sans que cela n'entraîne généralement de signes cliniques.

Contrairement à sa cousine la Grande Douve, qui traumatisé les canaux biliaires, le paramphistome « squatte » dans les papilles du rumen en se nourrissant du jus de la panse du bovin parasité. Sa longévité est importante : ce petit ver adulte peut rester fixé sur la paroi du rumen pendant plusieurs années en l'absence de traitement. Très prolifique, il pond des œufs, rejetés avec les bouses dans le milieu extérieur.

Ces œufs éclosent en larves qui doivent rapidement nager à la recherche de petits escargots d'eau douce (*cf. ci-dessous*). Une fois infestés, ces derniers libèrent des larves transformées qui se fixent sur des végétaux, et qui résistent plusieurs mois dans le milieu extérieur, sauf si c'est sec. Les zones à risque sont donc des zones marécageuses, des parcelles inondables, des berges, des fossés humides, des empreintes de sabot remplies d'eau, des flaques d'eau autour d'un bac à eau, des passages boueux entre 2 parcelles ou autour des râteliers, etc.

Les bovins se contaminent en ingérant de l'herbe contaminée dans ces zones à risque. Il existe 2 formes de paramphistomose :

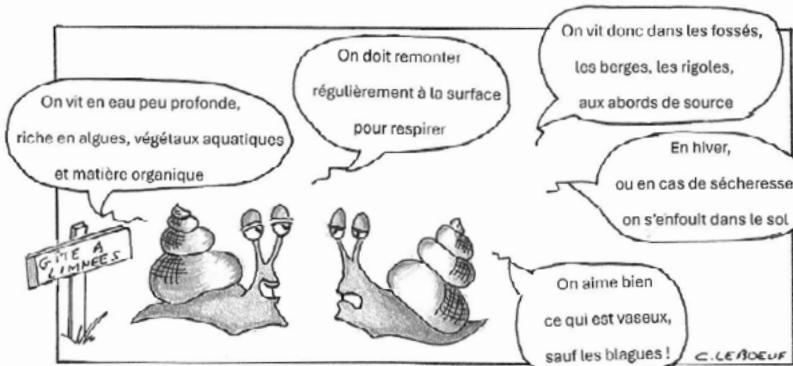
- La forme chronique, liée à des infestations modérées et répétées, avec l'accumulation des parasites devenus adultes, fixés dans la panse et le réseau, est le plus souvent subclinique : Il faut au moins plusieurs centaines, voire des milliers de paramphistomes pour entraîner sur des bovins ayant pâtré plusieurs années une baisse de la production (croissance, lait), un amaigrissement, des ballonnements de la panse et un ramollissement des matières fécales.
- La forme aigüe est liée à une infestation massive. Les larves s'enfouissent dans la paroi de la caillette et de l'intestin grêle, et se nourrissent de sang. Les bovins, le plus souvent des génisses en première saison de pâture, en fin d'été ou à l'automne, présentent alors une très forte diarrhée d'apparition brutale, sans fièvre, un amaigrissement et une déshydratation prononcés, parfois fatale.

Un diagnostic clinique du vivant de l'animal...

S'il s'agit d'une première infestation, la recherche des œufs dans les matières fécales est négative chez les jeunes animaux en première saison car ce sont les larves qui sont en cause. Le diagnostic d'une forme aigüe repose donc, à l'autopsie, sur une recherche de ces larves dans la paroi intestinale (grattage intestinal effectué sur demande lors d'autopsie en laboratoire). Du vivant de l'animal, il n'y a pas d'analyse possible, mais simplement une suspicion clinique et un contexte épidémiologique, très évocateurs.

Le traitement repose sur l'utilisation d'oxyclozanide, sur prescription vétérinaire, hors AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) à une dose de 30 à 45 ml/100 kg, sans dose maximale.

Préventivement, il faut savoir repérer les lieux de vie de ces petits escargots aquatiques qui peuvent héberger les larves du paramphistome. Une fois identifiés, il convient de soustraire les bovins de ces zones à risque.

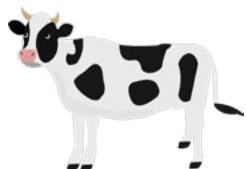


PROJET GIVERNI

APPEL

À CANDIDATURE

Le projet GIVERNI vise à évaluer la résistance génétique des bovins de race Holstein aux parasites digestifs. Il cherche à améliorer la santé des animaux en sélectionnant les plus robustes face aux parasites, avec un impact favorable sur le revenu des éleveurs (moins de frais de traitement, animaux plus productifs).



QUI PEUT Y PARTICIPER ?

Vous êtes éleveurs de PH issues d'insémination, vous avez au moins 10 génisses en 1ère année de pâturage qui pâturent au minimum 4 mois sans recevoir de traitement antiparasitaire au cours de la saison.



ET QUELS SONT LES AVANTAGES POUR LES ÉLEVEURS ?

Vous bénéficierez d'un génotypage complet du ou des lots de génisses concernées, ainsi que des résultats de coproscopies.



COMMENT Y PARTICIPER ?

Tester votre éligibilité à participer au projet en complétant le questionnaire en ligne disponible (QRcode ou rendez-vous sur le site du www.gds50.com)

Si vos pratiques concordent avec les attentes du projet, un conseiller vous recontactera.

Éradication BVD : jusque quand par la pose des boucles

La recherche virologique BVD effectuée par la pose de la boucle d'identification préleveuse dès la naissance d'un veau est obligatoire par Arrêté Préfectoral depuis le 1^{er} novembre 2023.

Cette méthode de surveillance est efficace, sous réserve que tous les nouveau-nés soient contrôlés, pour repérer et éliminer rapidement un veau IPI, et détecter ainsi précocement une circulation virale BVD dans un cheptel. Un résultat vironégatif permet d'attribuer à vie le statut de « bovin non-IPI » à ce veau et à sa mère.



© GDS 50

Des chiffres encourageants...

Dès le 1^{er} trimestre 2024, la quasi-totalité des élevages de bovins étaient équipés de boucles d'identification préleveuses, et plus de 80 % des bovins de la Manche possédaient un statut de « bovin non-IPI ». Certains éleveurs ont d'ailleurs adopté ce dispositif bien avant que ce ne soit obligatoire, parfois depuis plusieurs années.

Est-il prudent d'envisager d'arrêter ce dispositif dans ces élevages ?

Outre que ce n'est pas prévu à ce jour sur le plan réglementaire, et compte-tenu que quelques détenteurs de bovins ont démarré tardivement, le risque serait d'introduire le virus BVD, par contact de voisinage avec un élevage sans surveillance, ou par l'intermédiaire par exemple de l'achat d'une femelle gestante d'un veau IPI, issue d'un élevage vendeur contaminé.

D'autant plus que dans un cheptel assaini depuis plusieurs années, la grande majorité des reproductrices sont sensibles, sans protection immunitaire contre ce virus : l'introduction du virus BVD dans un cheptel sensible pourrait entraîner une série d'interruptions de gestation (retours en chaleur décalés, avortements précoces ou tardifs) ainsi que la naissance de plusieurs veaux IPI, avec des conséquences économiques graves.

Basculer sur la surveillance sérologique...

Le département de la Manche possède une des plus grosses densités de bovins en France, avec 120 bovins au km² en moyenne, et reste un des rares départements où les élevages ont des contacts de voisinage entre eux. Le risque serait donc, avec un arrêt prématuré de ce dispositif, d'embrasser un secteur détenant majoritairement des vaches sensibles.

... pour boucler l'éradication de la BVD

Il est donc prudent d'envisager la fin de ce dispositif de bouclage lorsque la totalité des élevages auront mis en place ce dispositif pendant au moins 2 ans, puis de l'étudier au cas par cas, avec des critères permettant de limiter ce risque. Il sera alors possible de basculer sur de la surveillance sérologique, sur le lait de tank en atelier laitier et sur le sang de la prophylaxie en atelier allaitant, une fois que les anticorps BVD, que fabriquent les bovins à la suite d'une circulation virale BVD (ou lors de vaccination BVD qui va devenir inutile) auront disparu de nos campagnes.



Et les veaux mort-nés ?

Le dépistage des veaux déclarés mort-nés est important dans le dispositif. En effet, en cas de mise en place du dispositif de bouclage lors de la parution de l'Arrêté Préfectoral, l'expulsion de veaux morts non contrôlés peut cacher la présence de génisses IPI nées avant la mise en place du dispositif, et pouvant contaminer potentiellement les cheptels voisins sensibles, et retarder ainsi l'éradication.

Des évolutions pratiques en cours

Soucieux de l'impact que cette lutte contre la BVD peut avoir sur votre quotidien, le GDS et vos vétérinaires se mobilisent afin de vous proposer de nouveaux services.

1 • À la suite des désagréments rencontrés durant la période printemps-été de l'année passée, nous avons décidé de mettre en place une collecte locale des boucles BVD en complément des services de la Poste. L'objectif



Quand contrôler les veaux par les préleveuses ?

est de proposer une solution alternative afin de minimiser les risques de pertes de résultats liés au transport des échantillons (délai, température de conservation, erreur de destinataire, etc.).

Ainsi, depuis le mois de mai, certaines cliniques vétérinaires du département se sont portées volontaire pour participer à la collecte des prélèvements auriculaires BVD. Il vous est donc désormais possible de déposer vos prélèvements dans ces cliniques qui se chargeront de les faire parvenir au laboratoire par l'intermédiaire de leurs navettes régulières.

Si vous rencontrez des problèmes liés à l'acheminement des prélèvements par la Poste ou bien si cela vous paraît plus pratique alors n'hésitez pas à vous renseigner.

Vous pouvez consulter la carte de collecte locale des boucles BVD par les cliniques vétérinaires via le QR code ci-après.



2 • D'autre part, après une année de gestion des prélèvements ayant un résultat ininterprétable du LABEO par l'intermédiaire d'un envoi automatique d'un nouveau bouton de prélèvement, les résultats ne sont pas à la hauteur de nos attentes. En effet, les modalités pratiques de mise en place ne nous permettent pas d'être assez réactif vis-à-vis des mouvements des veaux.

Pour corriger cela, le GDS 50 vous fera parvenir prochainement un stock de boutons vierges qui vous permettront de réaliser le recontrôle dès la réception du résultat ininterprétable par sms. Ces derniers auront également l'avantage de pouvoir être utilisés pour tester les mort-nés sans utiliser une boucle d'identification.

Prise en charge du contrôle avant la vente et du contrôle achat : changement pour les remboursements des contrôles avant-vente.

Pour qu'une analyse soit remboursée, il faut impérativement :

- Que l'analyse soit au nom du vendeur si la prise de sang est faite chez le vendeur ou au nom de l'acheteur si la prise de sang est faite chez l'acheteur.
- Que le mouvement entre les 2 élevages soit enregistré auprès de l'AIAM.

- Que les 10 chiffres du bovin apparaissent sur l'analyse.
- Que la méthode de recherche soit en PCR pour le BVD

Une analyse réalisée hors département ne pourra être prise en charge.

Quelle gestion des refuseurs ?

Comme évoqué précédemment, l'engagement de tous est nécessaire pour assurer de bons résultats dans la lutte contre cette maladie. Ce sont aussi ces résultats qui conditionnent la durée durant laquelle le bouclage systématique devra être réalisé.

Afin qu'une minorité ne puisse pas pénaliser l'ensemble des éleveurs et ralentir l'éradication de la BVD, la DDPP a d'ores et déjà validé que tous les veaux éligibles au contrôle par boucles préleveuses depuis le 01/11/2023 sans résultats connus seront à **contrôler par prise de sang dès le début de la campagne de prophylaxie à venir.**

Et après ?

Afin de vous donner des perspectives de sortie du bouclage, des critères inspirés de départements déjà assainis ont été validés par la DDPP. Elles se basent sur 2 niveaux de résultats qui sont à l'échelle collective puis individuelle. La seconde étant conditionnée par la réalisation de la première.

En pratique

Nous devons tout d'abord nous assurer d'avoir diminué au maximum le niveau d'infection. Pour valider cette étape à l'échelle départementale, nous devons atteindre les résultats suivants :

- Taux de dépistage des veaux supérieur à 90 % depuis minimum 2 ans,
- Taux de bovins non IPI supérieur à 90 %,
- Taux annuel des veaux viropositifs inférieur à 0,1 %,
- Taux d'incidence annuel des élevages infectés inférieur à 2 %.

Dr Christophe LEBOEUF, vétérinaire-conseil GDS 50
Jean-François COUPPEY, responsable du pôle technique GDS 50

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS - GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE GROUPEMENT TECHNIQUE VETERINAIRE - CONSEIL GENERAL DE LA MANCHE		EXAMEN SANITAIRE POUR L'INTRODUCTION D'UN BOVIN DANS UN CHEPTEL		N° 0101169	
CHEPTEL ACHETEUR		CHEPTEL VENDEUR			
N° CHEPTEL		N° CHEPTEL		NOM / Raison sociale	
LIEU - DIT		LIEU - DIT		COMMUNE	
MOTIF EXAMEN		A cocher (1)		ACHETEUR	VENDEUR
Achat - Pension - Prêt	<input type="checkbox"/>	ASDA	<input type="checkbox"/>	FACULTATION	<input type="checkbox"/>
Engrangement	<input type="checkbox"/>	obligatoire		RESULTATS	<input type="checkbox"/>
Observations vétérinaires ou autre motif d'examen					
Concours	<input type="checkbox"/>	Ne pas joindre l'ADSA			
Contrôle avant vente	<input type="checkbox"/>				
Sortie marais	<input type="checkbox"/>				
Date prélèvement		Date réception labo		VETERINAIRE SANITAIRE Nom : _____ Signature : _____	
N° IDENTIFICATION DE L'ANIMAL		TUBERCULINISATION		EXAMENS DEMANDES À COCHER	
NATIONAL	N° LIGNE	J-0	J-3	Résultat	DOCUMENT DÉROGATION IRR.Joint : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
1					IRR
2					BRU
3					BVD / EDTA
4					PARATUB
5					NEOSPIRA
Attention, la facture sera établie au nom de l'acheteur.					

Myriam CRAMON et Lucie LESOUEUF
Assistantes administratives GDS 50



Autopsie : pourquoi la réaliser et comment procéder ?

Lorsqu'un bovin décède sur votre exploitation, réaliser une autopsie présente de nombreux avantages pour la santé de votre cheptel et la vôtre. L'identification de la cause de la mort permet de déterminer si d'autres animaux sont à risque et d'adapter rapidement les traitements nécessaires. Cela peut également aider à mettre en place des mesures préventives pour éviter la propagation de maladies. En cas de zoonose, c'est-à-dire de maladies transmissibles des animaux à l'homme, l'autopsie permet de limiter les risques de transmission aux personnes qui travaillent sur l'exploitation.

J'ai un animal mort, quelles sont les démarches à effectuer ?

Dans un premier temps, n'hésitez pas à faire le point avec votre vétérinaire sanitaire qui vous conseillera sur la démarche la plus adaptée à votre situation. Deux possibilités s'offrent à vous :

Service d'équarrissage ATEMAX

Cette solution est parfois moins coûteuse, mais elle comporte des inconvénients. L'autopsie visuelle réalisée par le vétérinaire mandaté présente certaines limites. En effet, le délai de collecte étant souvent long, le cadavre peut se dégrader, rendant l'autopsie moins fiable. De plus, il est difficile d'effectuer des recherches approfondies dans ce type d'autopsie. La facturation est établie par votre vétérinaire.

Comment procéder ?

1. Appeler le GDS pour nous informer d'un besoin d'autopsie,
2. Le GDS fait la demande auprès d'ATEMAX,
3. Vous recevrez un accusé d'enlèvement par SMS d'ATEMAX pour vous prévenir de la date d'enlèvement du cadavre,
4. Il est préférable de contacter votre vétérinaire sanitaire à la réception de ce SMS,
5. L'autopsie sera réalisée par votre vétérinaire^(*) sur le site d'équarrissage.

(*) Votre vétérinaire ne réalise pas d'autopsie d'équarrissage ? Il est possible de mandater un autre vétérinaire, en vous rapprochant (il faut que l'éleveur tél.) des cabinets proches du site d'équarrissage.

Infos pratiques :

3 sites :

6. St-Hilaire-du-Harcouët
7. Clécy
8. Néhou



Pensez à tenir à jour votre fiche client sur votre espace Atemax (adresse, n° de téléphone, etc.).

Service d'équarrissage LABÉO

Cette méthode offre des résultats plus précis. Il est recommandé de transporter le cadavre à LABÉO Manche dans les 24 heures suivant le décès pour garantir la qualité des prélèvements destinés aux examens complémentaires.

Comment procéder ?

1. Appeler le GDS pour nous informer d'un besoin d'autopsie,
2. Si besoin d'un transport, le GDS se charge de contacter FARAGO,
3. Si transport par vos soins, contacter le LABÉO avant d'acheminer le cadavre,
4. L'autopsie sera réalisée par un agent agréé du LABÉO. Vous recevrez par la suite un compte-rendu détaillé.

Infos pratiques :

N° téléphone LABÉO : 02 33 75 63 00



Pour l'ouverture d'un dossier Coup Dur Sanitaire, une autopsie au LABEO est obligatoire, par catégorie de bovin, pour certaines pathologies. Pour en savoir plus, découvrez le flyer explicatif de la Caisse Coup Dur Sanitaire via le QR Code ci-après :



Qu'en est-il des prises en charge ?

• **Autopsie LABÉO Manche** : le GDS de la Manche vous rembourse les frais de transport par FARAGO et les frais d'autopsies, selon votre niveau d'adhésion (**50 % en Caisse Simple à 75 % en Caisse Complémentaire**).

• **Autopsie ATEMAX** : Prise en charge de la mise à disposition de la salle d'autopsie pour nos adhérents.

Les non adhérents reçoivent une facture du GDS pour la mise à disposition de la salle d'autopsie pour ATEMAX. L'autopsie est un investissement judicieux pour assurer la santé de votre cheptel et protéger votre exploitation. N'hésitez pas à utiliser ces services pour garantir des diagnostics précis et rapides.

Alexandra BOSCHEL et Élodie HOUSTIN,
Assistante technique et conseillère sanitaire GDS 50



Retour sur l'Assemblée Générale et les 70 ans du GDS



© GDS 50

Assemblée Générale 2024 : « La santé des animaux : une importance stratégique pour demain »

Le 21 juin dernier se tenait notre Assemblée Générale à Condé sur Vire où 150 participants étaient réunis. Au-delà d'être un rendez-vous statutaire, cette année étant marquée par les 70 ans du GDS (cf.ci-dessous). Ce moment fut l'occasion de s'arrêter sur notre activité, notre rôle en tant qu'interlocuteur incontournable dans le monde de l'élevage et de balayer différents sujets d'actualités sanitaires (Tuberculose, BVD, MHE, etc.). Il s'agissait avant tout d'un temps d'échange avec les délégués.

Monsieur Stéphane JEANNE, secrétaire de GDS France, a témoigné du rôle et de l'importance de la FESASS (Fédération Européenne pour la Santé Animale et la Sécurité Sanitaire), à laquelle GDS France siège, dont l'objectif est de défendre et renforcer la santé animale et la sécurité alimentaire. À l'heure où le bien-être animal est au cœur des différentes réglementations, il est important de se fédérer et de coopérer au niveau communautaire pour l'élevage et la santé sanitaire. Par ailleurs, l'Assemblée Générale a pris un peu de hauteur avec l'intervention du consultant agro-économiste Jean-Marie SERONIE, sur le thème « La santé des animaux : une importance stratégique pour demain ». Au-delà d'un rappel avec quelques notions de coût du sanitaire sur un élevage, l'accent a été mis sur l'avenir et l'augmentation des risques épizootiques en raison des changements climatiques avec l'arrivée de maladies émergentes, la croissance mondiale et les questions sociétales. Pour conclure, il a été rappelé l'importance du sanitaire en élevage et surtout le rôle central du GDS face à ces évolutions et les changements de pratiques et l'adaptation à envisager dans le cadre de l'accompagnement des éleveurs.

Le GDS de la Manche fête ses 70 ans :

Cette année, le GDS de la Manche célèbre ses 70 ans d'actions collectives pour la santé animale.

En 7 décennies d'approche collective de l'action sanitaire, le GDS est devenu un véritable partenaire sanitaire de proximité des éleveurs. Le GDS se concentrait tout d'abord sur la lutte contre les maladies réglementées. Il a ensuite dû s'adapter aux changements qui ont eu cours dans le monde agricole et de l'élevage. Il a donc développé des actions de surveillance et de prévention sanitaire dans les élevages.

De 1954 à aujourd'hui, le GDS 50 a été présidé par 6 Présidents : Gabriel HUAULT, Eugène DUCHEMIN, Gérard BLIN, Daniel DELENTAIGNE, Noël LEFEBVRE et Hervé MARIE.

Découvrez la vidéo rétrospective via le QR code ci-après :



Stéphanie LEBRANCHU
Directrice GDS 50



Retour sur le séminaire Grand Ouest 2024

organisé dans la Manche

Chaque année, les directeurs et élus (Président ou autre membres du bureau) des GDS Pays de la Loire, Bretagne et Normandie se réunissent pour conduire des travaux de prospectives dans le cadre d'une réunion Grand Ouest.

Cette année, le GDS de la Manche accueillait l'événement. Nous nous sommes donc chargés de la préparation de cette rencontre aussi bien sur l'accueil que sur les contenus des journées.

Des retrouvailles au Mont Saint-Michel du 3 au 5 juillet

Les équipes des différents GDS se sont donc réunis au Mont Saint-Michel et ont travaillé sur différents thèmes :

- La représentation professionnelle au sein des structures agricoles avec au programme :
- Une partie « travail de groupe » : réflexion en petits groupes sur les constats concernant l'engagement, l'implication et le renouvellement des élus dans nos structures.
- Une partie sur l'approche de GDS France et la présentation de la formation nouvel administrateur.



Les élus et directeurs des GDS du Grand Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de la Loire) se sont retrouvés au Mont St Michel

- Des interventions et témoignages d'élus engagés (Luc CHARDINE, Président des JA, Valérie BLANDIN, Présidente des Maîtres Laitiers du Cotentin) et d'une doctorante en sociologie travaillant pour les CUMA, Célia COQUET.
- L'évolution de la santé animale et perspectives en matière de Bien-Être Animal au niveau européen avec l'intervention de GDS France.

Le vendredi était également consacré à l'AG du GDS Grand Ouest.

Vous retrouverez via le QR code ci-après la vidéo rétrospective de ces 2 jours au Mont St-Michel



Stéphanie LEBRANCHU
Directrice GDS 50

Paradigm : une évolution GEN'ial !



La bactérie présente dans l'intestin des bovins infectés va pouvoir s'exprimer plusieurs années plus tard avec l'apparition d'un amaigrissement et d'une diarrhée incurable. Au sein du GDS, il existe aujourd'hui un plan d'aide à la maîtrise de la Paratuberculose. Son objectif est de diminuer la pression d'infection et également de réduire les pertes économiques.

Il s'appuie sur trois socles principaux :

- Le dépistage sérologique annuel sur le sang de tous les bovins de plus de 24 mois,
- La réforme anticipée des bovins non négatif,
- La mise en place d'un ensemble de précautions et de mesures pour l'élevage des jeunes.

Avec l'arrivée de cet indice sur les femelles génotypées, les adhérents ont alors la possibilité d'un plan Paratuberculose à la carte, ouvrant la porte à des conseils individualisés aux bovins : plan d'accouplement, statut Paratuberculose, rythme du dépistage, devenir du bovin, etc



Ce thème sera abordé lors des réunions de secteurs de la section bovine qui auront lieu début 2025. On vous attend nombreux !

À l'heure où les catalogues de choix des taureaux génotypés s'étoffent et s'accélèrent, un nouvel indice sur les femelles génotypées en race Prim'Holstein et Normande est maintenant possible pour qualifier la sensibilité ou la résistance, des femelles à la paratuberculose.

La récente étude « PARADIGM » (étude des GDS Grand Ouest) a permis de mettre en évidence qu'en plus des conditions d'élevage, il existe une résistance et une sensibilité génétique à la Paratuberculose.

Cette maladie, due à une bactérie présente entre autres dans les matières fécales des bovins adultes, contamine les jeunes veaux dès les premiers jours de vie.

L'équipe technique du GDS 50

